



Proposition par l'entreprise d'un 2 ème avenant après contrat CDD

Par **Bruno Debie**, le **19/06/2019** à **12:37**

Bonjour, 😊

J'arrive en fin de contrat d'un CDD débuté en février 2018, se terminant en décembre 2018, prolongé par un avenant se terminant le 30 juin 2019.

Je reçois aujourd'hui par mail de mon entreprise la proposition d'un 2ème avenant devant se terminer début août 2019, date à laquelle il pourrait avoir ou non besoin de mes services.

Mon travail me met dans l'obligation de prévenir mes clients pour un rendez vous plusieurs semaines à l'avance.

N'ayant aucune réponse de mon entreprise sur le renouvellement de mon contrat jusqu'à aujourd'hui, 😞 j'avais arrêté les prises de rendez vous qui devaient avoir lieu après le 30 juin 2019 date de ma fin de contrat. Mon supérieur avait été mis au courant, et je suis donc aujourd'hui dans l'impossibilité d'auditer en juillet, ce qui m'offre comme alternative : 😞

Soit de refuser l'avenant et donc fin de CDD.

Soit de demander des congés imposés de fait dont une fraction sans solde.

Je suis tenté de ne pas accepter le CDD, ou de proposer une rupture de contrat à mon entreprise avec reprise ensuite, mais quelles en seraient les conséquences ?

Merci de votre aide.